



GUIDE DISPONIBILITÉ DES TEMPS PARTIELS

DÉPARTEMENT DES RELATIONS DE TRAVAIL

GUIDE POUR LES DISPONIBILITÉS

Pour saisir votre disponibilité, vous devez vous rendre à l'adresse suivante : <https://sigma.saq.qc.ca/Sigma/pagesNonSecurisees/login.seam?cid=15912> et vous connecter à votre session personnelle.

Date de remise de disponibilité (Article 8:07)

Trois fois par année, vous devrez compléter un formulaire de disponibilité pour les périodes suivantes :

1. Au plus tard le 15 décembre de chaque année, pour toute la période couvrant la deuxième semaine complète de janvier à la dernière semaine d'avril.
2. Au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, pour toute la période couvrant la première semaine complète de mai à la dernière semaine du mois d'août.
3. Au plus tard le 15 août de chaque année, pour toute la période couvrant la première semaine complète de septembre à la fin de la première semaine complète de janvier.

Disponibilité minimale

8:03 a) Tout employé à temps partiel embauché **avant le 30 avril 2019** doit fournir la disponibilité minimale en disponibilité initiale suivante :

- Le vendredi soir de 17h00 à 21h00
- Le samedi de 8h00 à 19h00

b) Tout employé à temps partiel embauché **à compter du 30 avril 2019 et ayant moins de cinq ans** d'ancienneté au moment de la remise du formulaire doit fournir la disponibilité minimale en disponibilité initiale suivante :

1. Le vendredi soir de 17h00 à 21h00;
2. Le samedi de 8h00 à 20h00;
3. Le dimanche de 10h00 à 20h00;
4. Jusqu'à 22h00 les vendredis, samedis et dimanches pour les divisions qui incluent une succursale Express.

L'employé saisonnier doit fournir la disponibilité minimale prévue au présent paragraphe b).

Notez que, si, vous ne remplissez pas la disponibilité minimale requise, conformément aux points précédents, elle vous sera imposée.

Disponibilités initiales

C'est par le biais de l'onglet « disponibilités » que vous pourrez saisir les plages horaires pour lesquelles vous désirez être disponible à travailler. Avant de débiter votre saisie, référez-vous au point « disponibilité minimale » afin de vous assurer de respecter les critères qui s'appliquent à votre situation.

Notez bien que le fait de transmettre une disponibilité 0-24 pour une journée vous rend éligible aux quarts de travail de nuit.

Une fois la date de transmission passée, vous ne pourrez pas apporter de modification à votre disponibilité initiale, vous ne pourrez pas apporter de modification à celle-ci pour l'ensemble de la période prévue.

✘ Division :	✘ Succursale :	✘ Employé(e) :	Dimanche : 2019-12-08				
DÉCLARATION DE DISPONIBILITÉ INITIALE							
Période effective : du 2020-01-12 au 2020-05-02							
Statut de l'horaire: Accepté							
Veuillez saisir vos blocs de disponibilité							
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
00							
01							
02							
03							
04							
05							

Horaire scolaire (8:11)

Suite à la réception de votre horaire scolaire, vous pourrez modifier votre disponibilité à la baisse tout en respectant la disponibilité minimale requise, et les modifications prendront effet lors de la prochaine planification si elles ont été présentées au plus tard le mercredi précédent la confection de l'horaire. Cette modification sera en vigueur jusqu'à la prochaine remise de disponibilité.

Pour plus de détails, vous référez à l'article 8:11 de la convention collective.

Congé sans solde partiel pour études (30:05)

L'employé à temps partiel peut demander un congé partiel sans solde aux fins d'études s'il ne peut respecter la disponibilité minimale en raison d'un cours. L'employé doit alors soumettre son horaire de cours et les journées ou parties de journées de congé doivent correspondre à celle(s) où il a un cours. Une demande de congé sans solde partiel pour études est d'une durée définie.

Dans les autres cas où il peut rencontrer la disponibilité minimale, l'article 8:11 s'applique.

Disponibilité élargie (8:10 et 8:17)

Si vous désirez vous rendre davantage disponible au travail en cours d'année, vous pouvez en tout temps remettre une disponibilité élargie au plus tard le mercredi précédent la confection de l'horaire. La disponibilité élargie est traitée lors de l'assignation hebdomadaire après la disponibilité initiale. Vous pouvez consulter les articles 8:10 et 8:17 de la convention collective afin d'obtenir plus d'informations sur la disponibilité élargie.

Disponibilité élargie férié

L'employé TP et TP 7-20 qui le désire peut déclarer une disponibilité élargie valide uniquement pour tous les jours fériés prévus à l'article 13 (art. 8:07c) 5).

Choix de succursales

Dans cet onglet, vous devez déterminer vos préférences d'assignation pour chaque succursale de votre division.

Succursales de préférence		CV	COS*	CSS	Intégraux 37h COS	Intégraux 37h CSS
1	23371 - Boucherville - D'Avaugour/de Montarville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	23137 - Place Pierre-Boucher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	23308 - De Mortagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Pour obtenir des intégraux mixtes, vous devez cocher le COS unitaire.*

Une division est un regroupement de succursales où vous pourriez être assignée selon votre disponibilité, et ce, à chaque semaine. Le fait d'identifier vos succursales de préférence vous permettra, à heure équivalente, d'être assigné selon vos préférences définies. S'il s'agit d'une division particulière au sens de la convention collective, vous devrez alors être disponible dans l'ensemble des succursales de la sous-division qui inclut votre succursale d'appartenance et dans toutes les succursales de la ou les autres sous-divisions que vous aurez choisies, et ce, conformément à la répartition prévue à l'Annexe 4.

Advenant que vos choix ne soient pas conformes à cette disposition, des modifications devront être apportées afin de rendre votre choix conforme à la convention collective.

1- Succursale d'appartenance: (article 8.01)

Les employés à temps partiel et les employés saisonniers sont rattachés à une succursale appelée succursale d'appartenance fixée par l'employeur après avoir tenu compte des recommandations du groupe de travail consultatif.

Pour le même onglet, vous aurez à déterminer si vous désirez être disponible coordonnateur aux opérations de succursale (COS) et coordonnateur de succursale solo (CSS) pour les besoins ponctuels de chacune des succursales.

Succursales de préférence		CV	COS *	CSS	Intégraux 37h COS	Intégraux 37h CSS
1	23371 - Boucherville - D'Avaugour/de Montarville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	23137 - Place Pierre-Boucher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	23308 - De Mortagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

En cours d'année, vous pouvez en tout temps retirer la tâche COS/CSS de vos choix; cette modification sera valide lors de la prochaine création de l'horaire. La convention collective ne permet cependant pas la possibilité de se rendre disponible COS/CSS en cours d'année. Si vous retirez en cours d'année une tâche COS/CSS ou que vous n'avez tout simplement pas sélectionné la tâche COS lors de la remise de disponibilité, vous devrez attendre la prochaine remise de disponibilité afin d'apporter les correctifs désirés.

Le dernier élément à prendre en considération dans l'onglet « Choix de succursales » est le choix des remplacements intégraux 37h COS/CSS.

Succursales de préférence		CV	COS *	CSS	Intégraux 37h COS	Intégraux 37h CSS
1	23371 - Boucherville - D'Avaugour/de Montarville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	23137 - Place Pierre-Boucher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	23308 - De Mortagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

À cette étape-ci, vous établissez simplement les paramètres d'assignation que vous désirez. En sélectionnant la case « Intégraux 37 heures COS/CSS », vous identifiez votre intérêt à vous voir assigner les intégraux COS/CSS. Afin de mieux comprendre l'impact de sélectionner cette case, veuillez vous référer à la partie « Remplacements intégraux ».

Refus 6e, 7e journée (8:19)

L'employé à temps partiel et l'employé saisonnier s'étant déclaré disponible **pour tous les jours de la semaine** et étant assigné six (6) ou sept (7) jours peuvent refuser, malgré la disponibilité exprimée, la ou les deux journées d'assignation hebdomadaire comportant le moins d'heures.

a) **Si l'employé a signifié son refus de la 6e ou de la 7e journée sur le formulaire de disponibilité**, la journée comportant le moins d'heures et qui est la plus près du dimanche inclusivement sera retirée automatiquement.

Refus pour assignation 6e et/ou 7e journée

Refus automatique 6e journée :

Refus automatique 7e journée :

b) Si l'employé n'a pas signifié un tel refus sur le formulaire de disponibilité :

1. Il peut le faire lorsque l'employeur communique avec lui pour l'informer que son horaire comporte six (6) ou sept (7) jours ;
2. Dans le cas où l'employeur est dans l'impossibilité de joindre l'employé, l'horaire de six(6) ou sept (7) jours est confirmé ;
3. Dans un tel cas, l'employé devra contacter l'employeur avant vendredi 21h00 s'il désire exercer son droit de refus, auquel cas ces heures de travail seront offertes dans le cadre de rappels imprévisibles ;
4. Si plus d'une journée comporte le même nombre d'heures, la ou les journées à retirer de l'horaire sont au choix de l'employé.

Remplacements Intégraux

Un remplacement intégral c'est l'attribution d'un horaire de 37 heures sur des plages horaires prédéfinies pour une même succursale, et ce, pour une semaine complète de travail.

Il y a plusieurs variables qui influencent l'attribution d'un remplacement intégral :

Disponibilité initiale :

Le premier paramètre qui vous donnera accès aux remplacements intégraux c'est votre disponibilité initiale. Si votre disponibilité correspond à l'ensemble des plages horaires d'un remplacement intégral, vous serez alors en mesure d'obtenir ledit remplacement selon les règles d'assignation.

Critère d'éligibilité :

Une fois votre disponibilité initiale déterminée, si cette disponibilité contient minimalement cinq jours, incluant trois jours de 9:00 à 18:00 et deux jours de 9:00 à 21:00, vous pourriez sélectionner dans l'onglet « Disponibilité », l'éligibilité aux remplacements intégraux peu importe votre disponibilité. Le fait de sélectionner cette case vous permettra d'obtenir les remplacements intégraux même si ces remplacements ne correspondent pas à votre disponibilité initiale. Cette attribution se fait selon les règles d'assignation.

Éligibilité - Remplacements intégraux

Peu importe votre disponibilité

Remplacement intégral 37 heures :

Remplacements intégraux de nuit: (8:22):

Les remplacements intégraux de nuit se font toujours par le biais d'une offre en respectant l'ordre de la liste d'assignation. Cette offre se fait, dans un premier temps, aux employés disponibles pour la totalité du besoin en fonction de la disponibilité initiale et ensuite, de la disponibilité élargie (il ne faut pas considérer le critère d'éligibilité lors de l'offre aux employés disponibles).

Intégraux mixtes (CV/COS) et intégraux ayant la tâche COS le dimanche:

Afin d'être éligible aux remplacements intégraux mixtes ou ayant la tâche COS le dimanche, vous devez sélectionner, par le biais de l'onglet « Choix de succursales », la tâche COS en ponctuel pour chaque succursale où vous désirez obtenir ce type de remplacement. Vous devrez aussi avoir la disponibilité nécessaire et/ou sélectionner les intégraux peu importe votre disponibilité afin d'obtenir de tels remplacements, le tout dans le respect de l'ordre de l'assignation.

Succursales de préférence		CV	COS *	CSS		Intégraux 37h COS	Intégraux 37h CSS
1	23371 - Boucherville - D'Avaugour/de Montarville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	23137 - Place Pierre-Boucher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	23308 - De Mortagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Intégraux 37 heures COS/CSS:

La case Intégraux 37 heures COS/CSS vous donne la possibilité d'être assigné sur les remplacements intégraux COS/CSS. Même si vous avez la disponibilité nécessaire ou que vous avez sélectionné la case éligibilité aux remplacements intégraux, peu importe votre disponibilité, si vous ne sélectionnez pas la case Intégraux 37 heures COS/CSS, vous n'obtiendrez pas ce type de remplacement. Cette case est un paramètre d'assignation qui s'ajoute à votre disponibilité et à vos choix de succursales.

Succursales de préférence		CV	COS *	CSS		Intégraux 37h COS	Intégraux 37h CSS
1	23371 - Boucherville - D'Avaugour/de Montarville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	23137 - Place Pierre-Boucher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	23308 - De Mortagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Disponibilité un dimanche sur deux

Tout employé à temps partiel embauché **avant le 30 avril 2019** et tout employé à temps partiel embauché à compter du 30 avril 2019 de cinq ans et plus d'ancienneté au moment de la remise du formulaire peut offrir une disponibilité initiale d'un dimanche sur deux.

- L'employé qui désire se prévaloir de la disponibilité un dimanche sur deux doit:
 - o Avoir saisi préalablement une disponibilité le dimanche;
 - o Cocher le dimanche (premier/deuxième) qu'il désire être **disponible** pour toute la période de disponibilité initiale.

Si l'employé n'a pas sélectionné Intégraux 37 heures peu importe la disponibilité :

- **Remplacement de courte durée** : Vous n'obtiendrez pas les intégraux incluant **LE DIMANCHE** pour la semaine où vous n'avez pas de disponibilité le dimanche.

**Ce point fait l'objet d'un litige entre les parties.
Il ne s'agit pas d'une interprétation paritaire.**

- **Remplacement de longue durée** : Vous pourrez obtenir les RLD si vos disponibilités sont incluses dans le remplacement et en considérant votre disponibilité déclarée pour le dimanche.

Si l'employé a sélectionné les Intégraux 37 heures peu importe la disponibilité :

- **Remplacement de courte durée** : Vous obtiendrez les remplacements intégraux, mais vous n'obtiendrez pas votre dimanche sur 2.
- **Remplacement de longue durée** : Vous pourrez vous faire offrir les remplacements de longue durée.

Une fin de semaine sur 4

Si l'employé n'a pas sélectionné Intégraux 37 heures peu importe la disponibilité :

- **Remplacement de courte durée** : Vous n'obtiendrez pas les intégraux incluant votre fin de semaine de non-disponibilité ;
- **Remplacement de longue durée** : Vous pourrez obtenir les RLD si vos disponibilités sont incluses dans le remplacement.

Si l'employé a sélectionné les intégraux 37 heures peu importe la disponibilité :

- **Remplacement de courte durée** : Vous obtiendrez les remplacements intégraux, mais vous ne pourrez pas obtenir votre fin de semaine de non-disponibilité ;
- **Remplacement de longue durée** : Vous pourrez vous faire offrir les remplacements de longue durée.

ATTENTION : Si aucune saisie n'est effectuée aux dates de transmission, au plus tard le 15 décembre, 1er avril ou le 15 août, la disponibilité initiale et le choix de succursales que vous avez actuellement seront reconduits automatiquement.